

# Les tarifs réglementés du gaz vont fortement baisser en juillet

C'est la très bonne nouvelle de l'été pour les foyers abonnés aux tarifs réglementés du gaz. Le gouvernement a confirmé une forte baisse à partir du mois de juillet.

Le ministère de la Transition écologique et solidaire a indiqué que le gouvernement avait l'intention de baisser les prix des tarifs réglementés de 6,7% à compter du 1er juillet. L'arrêté, qui doit encore être visé par le Conseil supérieur de l'énergie et la Commission de régulation de l'énergie, va soulager les quelque 4,5 millions de foyers qui souscrivent aux tarifs réglementés d'Engie. Ce d'autant que la baisse va se poursuivre dans les mois qui suivront. Selon le projet d'arrêté consulté par Les Échos, la baisse sera de 0,4% en août, stable en septembre, puis de nouveau un recul des prix de 0,5% pour octobre.

## Remontée des prix en fin d'année

En revanche, les prix remonteront en novembre et en décembre, de respectivement 2,2% et 1,3%. Engie explique que le volume de gaz en circulation est élevé, tandis que l'hiver s'est révélé assez doux. La demande a donc été modérée, ce qui explique ces baisses de prix, notamment pour le mois de juillet. Elle intervient d'ailleurs dans un contexte particulier, alors que les Français ont essuyé une hausse des tarifs réglementés de l'électricité de près de 6% en juin.

## Variations des prix

Pour répondre à une des revendications des « gilets jaunes », le gouvernement avait demandé à Engie de lisser ses prix sur les six premiers mois de l'année. L'objectif était d'éviter les trop grandes variations de prix sur les factures. Cette baisse des prochains mois, qui devrait recevoir le feu vert des régulateurs, sera en tout cas bien reçue par les ménages.